



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le 23 mai à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

**Date de convocation :** 15 mai 2020

**Présents :** Mme Claudette SORIN, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Aurore BOIDRON, Mme Sandrine MAURICE, Mme Florence BOUSSION, Mme Martine ROLANDEAU, Mme Armelle CLÉMENT, M. Yann PERTHUIS, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Christian DUCHATELLE, M. Jean-Louis BOUCHARDON, M. Patrick JULIEN.

**Absent excusé :** Monsieur Arnaud CLÉMENT qui donne procuration à Madame Sandrine MAURICE.

**Secrétaire de séance :** Mme Aurore BOIDRON

**Tenue de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020 à huis clos**

- Vu la crise sanitaire actuelle,
- Vu l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la salle du Conseil Municipal, ne permet pas de respecter la distanciation, s'il y a du public.

Madame le Maire propose que la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020 se tienne à huis clos.

**Après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que la présente séance du Conseil Municipal se tiendra à huis clos.

***DELIBERATIONS :***

**Détermination du nombre d'adjoints**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 %.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Crouy sur Cosson est de 4.

**Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents,** de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Crouy sur Cosson.

DÉPARTEMENT  
LOIR-ET-CHER

COMMUNE :

Communes de moins  
de 1 000 habitants

CRUZY SUR COSSON

Élection du maire et des  
adjoints

ARRONDISSEMENT  
BLOIS

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Effectif légal du conseil municipal

15

Nombre de conseillers en exercice

14

L'an deux mille Vingt, le Vingt-Trois du mois de

Nov

à DIX SEPT heures ..... minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de

Crusy sur Cosson dûment convoqué le 15 Nov 2020

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

M <sup>me</sup> Claudette SERIN	M <sup>me</sup> Martine ROLANDEAU	M <sup>me</sup> Anne BEIDRON
M. Luc PARCHAND	M. Christian DUCHATELLE	M <sup>me</sup> Florence BOUSSIGNON
M. Philippe GRANADOS	M. Patrick JULIEN	M <sup>me</sup> Annelise CLÉMENT
M. Jean-Louis BAUCHARDON	M. Yann PERTUIS	
M. Jean-Jacques ABADIE	M <sup>me</sup> Sandrine DAURICE	

Absents

1

M. Armand CLÉMENT excusé → Procuration à M<sup>me</sup> Sandrine DAURICE

### 1. Installation des conseillers municipaux<sup>2</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de M<sup>me</sup> Claudette SERIN, Maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M<sup>me</sup> Anne BEIDRON a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal

(art. L. 2121-15 du CGCT).

### 2. Élection du maire

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-6 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré ..... TREIZE ..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M

M<sup>me</sup> Florence BOUSSIGNON

M<sup>me</sup> Sandrine DAURICE

#### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe de modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 96 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 95 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... quatorze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 96 du code électoral) ..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 95 du code électoral) ..... zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... quatorze
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... Huit

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>M. M. Claudette SORIN</u>	<u>14</u>	<u>quatorze</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du maire**

M. M. Claudette SORIN ..... a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

**3. Election des adjoints**

Sous la présidence de M. M. Claudette SORIN ..... élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre ..... adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de Trois ..... adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à Trois ..... le nombre des adjoints au maire de la commune.

**3.1. Election du premier adjoint**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... quatorze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 96 du code électoral) ..... UN
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 95 du code électoral) ..... zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... Treize
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... Huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>M. Philippe GRANADOS</u>	<u>13</u>	<u>Treize</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. Philippe GRANADOS a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

3.2. Election du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... zéro  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... quatre  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... zéro  
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... zéro  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... quatre  
 f. Majorité absolue<sup>9</sup> ..... Huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. M. DARCHAND	14	quatorze
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. M. DARCHAND a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

3.3. Election du troisième adjoint

<sup>9</sup> Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>10</sup> Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

-5-

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... zéro  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... quatre  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... zéro  
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... zéro  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... quatre  
 f. Majorité absolue<sup>9</sup> ..... Huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Anne BOIRON	10	Dix
Mme Florence BEUSSEON	6	quatre
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>11</sup>

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M. M. Anne BOIRON a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 23 Mai 2020, à 18 heures, 45

minutes, en double exemplaire<sup>10</sup> a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

C. SORIN

Le conseiller municipal le plus âgé,

Kamila

Les assesseurs,

Le secrétaire,

Boiron



## ***DELIBERATIONS :***

### **Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes à compter du 23 mai 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-23 et L.2123-24 ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes selon l'indice brut terminal en vigueur de la fonction publique.**

### **Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjointes, le 23 mai 2020,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de permettre au Maire d'intervenir sur délégation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire pour la durée de son mandat pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord cadres, dans la limite du montant maximum fixé par décret, ainsi que leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation d'un montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- La conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- La passation de contrats d'assurance, ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes,
- La création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés, ni de conditions, ni de charges,
- Exercer, au nom de la commune, et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, dans la limite du prix estimé par France Domaine.
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en toute matière et devant toute juridiction administrative, civile, commerciale ou pénale (avec ou non constitution de partie civile), en première instance, appel ou cassation.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000.00 €.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base de 50 000.00 €.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Le Maire doit rendre compte des décisions prises sur délégation à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, Monsieur Philippe GRANADOS aura délégation pour exercer ces attributions.

### **Nomination des délégués à la commission finances**

#### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,  
Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du maire et des adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne** à l'unanimité, comme délégués à la commission finances

- **Madame Claudette SORIN**
- **Madame Aurore BOIDRON**
- **Monsieur Philippe GRANADOS**
- **Monsieur Luc MARCHAND**
- **Monsieur Jean-Jacques ABADIE**

### **Nomination des délégués à la commission Urbanisme – Travaux – Bâtiments – Voirie - Camping**

#### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,  
Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du maire et des adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne** à l'unanimité, comme délégués à la commission Urbanisme – Travaux – Bâtiments – Voirie - Camping

<b>Mme Claudette SORIN</b>	<b>M. Arnaud CLÉMENT</b>
<b>M. Philippe GRANADOS</b>	<b>M. Jean-Louis BOUCHARDON</b>
<b>M. Luc MARCHAND</b>	<b>M. Yann PERTHUIS</b>
<b>M. Patrick Julien</b>	<b>Mme Armelle CLÉMENT</b>

### **Nomination des délégués à la commission d'appel d'offres**

#### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,  
Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du maire et des adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne** à l'unanimité, à scrutin secret comme délégués à la commission d'appel d'offres :

<b>Présidente : Mme Claudette SORIN</b>	
<b>Titulaire : M. Philippe GRANADOS</b>	<b>Suppléante : Mme Martine ROLANDEAU</b>
<b>Titulaire : M. Luc MARCHAND</b>	<b>Suppléant : M. Yann PERTHUIS</b>
<b>Titulaire : Mme Aurore BOIDRON</b>	<b>Suppléant : M. Patrick JULIEN</b>

## **Commission d'Action Sociale**

### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne à l'unanimité**, à scrutin secret comme délégués à la Commission d'Action Sociale :

<b>Présidente :</b> Mme Claudette SORIN	Mme Martine ROLANDEAU
<b>Vice-Présidente :</b> Mme Aurore BOIDRON	M. Yann PERTHUIS
Mme Armelle CLÉMENT	M. Luc MARCHAND
M. Philippe GRANADOS	M. Patrick JULIEN

## **Nomination des délégués à la Commission Scolaire et à la Cantine**

### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne à l'unanimité**, à scrutin secret comme délégués à la Commission Scolaire et la Cantine :

Mme Claudette SORIN

M. Luc MARCHAND

Mme Florence BOUSSION

## **Nomination du correspondant Défense**

### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne à l'unanimité**, à scrutin secret comme correspondant Défense :

- Monsieur Jean-Jacques ABADIE

## **Nomination des délégués au Syndicat Scolaire THOURY-CROUY**

### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne à l'unanimité**, comme délégués au Syndicat Scolaire THOURY-CROUY :

- Madame Claudette SORIN

- Madame Florence BOUSSION

- Monsieur Arnaud CLÉMENT

## **Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher**

### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne** à l'unanimité, comme délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher :

- **Monsieur Philippe GRANADOS - titulaire**
- **Monsieur Jean-Louis BOUCHARDON - suppléant**

## **Nomination des délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique de Veillas**

### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne** à l'unanimité, à scrutin secret comme délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique de Veillas (SIAT) :

- **Madame Claudette SORIN            Titulaire**
- **Monsieur Luc MARCHAND        Suppléant**

## **Nomination des délégués aux Commissions Locales d'Information (C.L.I.)**

### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne** à l'unanimité, à scrutin secret comme délégués aux Commissions Locales d'Information (C.L.I.) :

- **Monsieur Philippe GRANADOS**
- **Monsieur Jean-Jacques ABADIE**

## **Nomination des délégués du Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne** à l'unanimité, comme délégués du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

### **Représentants des Elus :**

- **Madame Sandrine MAURICE – titulaire**
- **Madame Martine ROLANDEAU – suppléante**

### **Représentants du personnel :**

- **Madame Sylvie MURAT - titulaire**
- **Monsieur Joël BARNIER – suppléant**



## **Nomination des délégués du Comité des Œuvres Sociales (COS)**

### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne** à l'unanimité, comme délégués du Comité des Œuvres Sociales (COS)

### **Représentants des Elus :**

- Madame Sandrine MAURICE – titulaire
- Madame Martine ROLANDEAU – suppléante

### **Représentants du personnel :**

- Madame Sylvie MURAT - titulaire
- Monsieur Joël BARNIER – suppléant

## **Nomination des délégués au Pays des Châteaux**

### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne** à l'unanimité, à scrutin secret comme délégués au Pays des Châteaux :

- |                            |              |
|----------------------------|--------------|
| - Madame Armelle CLÉMENT   | - titulaire  |
| - Madame Florence BOUSSION | - suppléante |

## **Nomination des délégués au Syndicat des Ordures Ménagères (SIEOM)**

### **Proposition à la Communauté de Communes du Grand Chambord pour nomination**

### **Le Conseil Municipal :**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints, le 23 mai 2020,

**Désigne** à l'unanimité, à scrutin secret comme délégués au SIEOM :

- |                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| - Monsieur Philippe GRANADOS   | - titulaire |
| - Monsieur Jean-Jacques ABADIE | - suppléant |

## **Questions Diverses**

Madame Armelle CLÉMENT demande si des masques sont distribués.

*Oui une première distribution a été faite aux personnes de 65 ans et plus.*

*Nous allons recevoir l'autre partie afin de continuer la distribution.*

*Les masques ont été fournis :*

*Par la Communauté de Communes*

*Par le Conseil Départemental qui a fourni des masques et du tissu pour les couturières.*

*Par la commune*

Il est décidé à l'unanimité que les réunions du conseil municipal auront lieu le vendredi à 19 h 00

Le prochain conseil municipal est prévu le 5 juin à 19 h 00.

La séance est levée à 18 h 30

La secrétaire de séance  
Mme Aurore BOIDRON

Le Maire  
Mme Claudette SORIN